YERRES

Service Contrôle de Gestion – Subventions
N° tél. : 01 69 49 76 58
N/Réf. :NDA/MM

DECISION N° 2005/290

OBJET : Avenant n° 1 au contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif vert pour la maternelle Mare Armée passé avec Electricité de France.

Le Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU le contrat n° 10335 en date du 18 février 1997 passé entre la commune d'Yerres et Electricité de France, pour la fourniture d'énergie électrique au tarif vert utilisations moyennes 131 KVA pour la maternelle Mare Armée à Yerres,

CONSIDERANT que le changement de puissance, pour le contrat de fourniture d'énergie électrique au tarif vert utilisations moyennes concernant la maternelle Mare Armée à Yerres, permettra des économies budgétaires sur le poste de l'électricité,

DECIDE

D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 1 au contrat n° 10335 pour la fourniture d'énergie électrique au tarif vert A5 – option de base – moyennes utilisations,

DE SIGNER ledit avenant n° 1 au contrat n° 10335 avec ELECTRICITE DE FRANCE, Direction commerciale Entreprises et Collectivités Locales, ZAI LES MALINES LISSES 91016 – EVRY CEDEX dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Référence	Libellé	Puissance souscrite	Tarif et date d'effet
Contrat n° 10335	Maternelle Mare Armée	131 KVA	Vert, moyennes utilisations Le 01/09/2005

DE FIXER la durée du contrat à 6 ans renouvelables à compter du 1er septembre 2005.

Fait à YERRES, le 1er septembre 2005.

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) -290

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

REÇU LE
06 SEP. 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY